



Rapport d'information du Conseil communal relatif à l'Ukraine

du 15 mars 2023

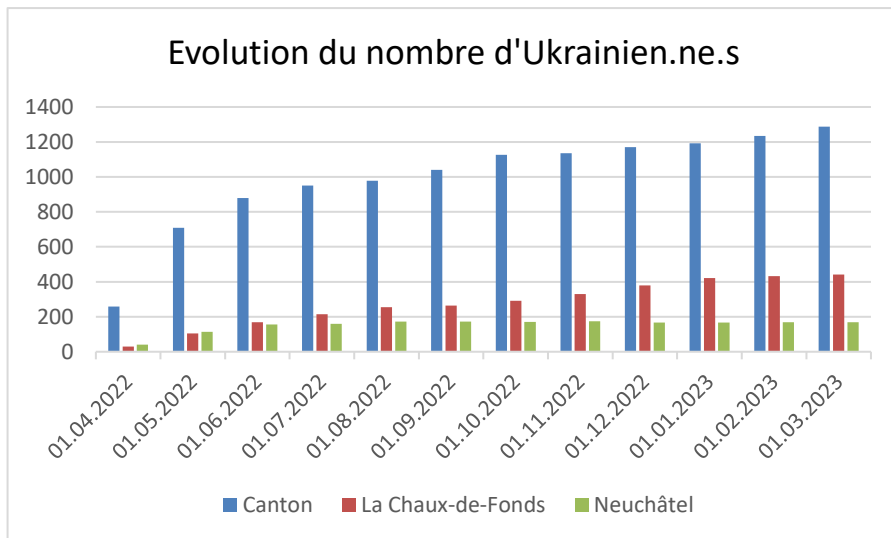
au Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Introduction

La guerre en Ukraine a éclaté le 24 février 2022. Début mars, les premières personnes en provenance d'Ukraine ont trouvé refuge en Suisse en vertu du permis S (statut de protection) octroyé par la Confédération.

Conformément à la répartition dans le domaine de l'asile, le canton de Neuchâtel accueille 2% des personnes à protéger. Au 1^{er} mars 2023, 78'638 Ukrainien-ne-s avaient trouvé protection en Suisse (source : SEM) et 1294 dans le canton de Neuchâtel. Alors qu'au départ, la majorité de ces personnes a été hébergée par des familles d'accueil situées sur le Littoral, on a progressivement observé un relâchement de ce dispositif au profit d'un relogement des familles dans des appartements, en particulier dans les Montagnes neuchâteloises, respectivement à La Chaux-de-Fonds qui accueille à ce jour plus d'un tiers des Ukrainien-ne-s du canton (35%).



L'actuelle guerre en Ukraine et la crise migratoire plus globale que nous vivons nous rappelle à quel point nous sommes connecté-e-s au reste du monde par une histoire internationale mouvementée. Ces crises constituent un véritable défi pour les pays d'accueil où il s'agit de répondre à une situation inédite qui nécessite de coordonner une multitude d'acteurs et de veiller à la cohésion sociale d'une Métropole horlogère riche de 117 nationalités.

Solidarité de la société

Un mouvement de solidarité s'est rapidement exprimé en faveur de l'Ukraine avec l'émergence d'initiatives privées et associatives pour fournir des biens de premières nécessités ou encore l'hébergement des familles nouvellement arrivées.

Cet élan sans précédent a d'emblée été soutenu par les Autorités de la Ville. C'est dans ce sens que le drapeau ukrainien a été hissé sur l'Hôtel de Ville à la demande des conseiller-ère-s générales-aux. La plateforme asile¹ s'est

¹ www.asile-ne.ch

rapidement profilée pour aller à la rencontre de la population et lui fournir des informations (via son site Internet notamment). Le comité de la Plateforme a également organisé le 21 mars une rencontre à l'Ester qui a réuni plus de 200 personnes. Les premières préoccupations étant l'hébergement et l'intégration, les conseillers communaux et les cheffes de service concerné-e-s y ont pris une part active.. L'occasion de prendre le pouls des besoins, la mesure de la solidarité chaux-de-fonnière et d'esquisser les prémisses du dispositif pour l'accueil des premier-ère-s Ukrainien-ne-s.

De nombreuses initiatives ont émergé : recherche de locaux pour permettre aux personnes nouvellement arrivées de se réunir, récolte d'habits et de matériel pour l'envoi en Ukraine puis mise en place d'un vestiaire et de produits de première nécessité à l'Hôtel-de-Ville grâce à la mise à disposition d'un local par la Ville d'un soutien administratif à 20% pendant un mois ainsi que d'une subvention pour les frais de fonctionnement.

Tandis que le dispositif d'apprentissage du français est coordonné par le Canton via le service de l'intégration et la cohésion multiculturelle (COSM), les mesures des différents partenaires clés (Mosaïque, ESPACE, RECIF, EPER, Caritas), largement éprouvés dans le domaine de l'intégration, ont permis d'accueillir les personnes en provenance d'Ukraine. Indépendamment des cours de français spécifiques, ces dernières ont pu fréquenter ces différents lieux et profiter des mesures existantes pour échanger, rencontrer d'autres personnes ou encore découvrir la ville.

Afin de favoriser la connaissance du tissu local et l'intégration dans la vie quotidienne, de nouvelles mesures ont pu être développées, notamment "*Arrivée dans le canton*" de Caritas qui met en lien un-e nouvel-le arrivant-e et un-e accompagnant-e bénévole dans le canton de Neuchâtel, et notamment à La Chaux-de-Fonds. Afin de soutenir cette action, le service de l'intégration a identifié des lieux pouvant servir à ces rencontres (notamment certains spectacles du TPR ou concerts de la Société de Musique) moyennant un dispositif de médiation.

L'Eglise évangélique réformée du canton de Neuchâtel s'est également fortement mobilisée. Outre la mise en place de groupes de soutien pour les familles d'accueil et proches accompagnant-e-s (dispositif à l'échelle cantonale), l'EREN fournit également des espaces de rencontre pour la communauté ukrainienne présente à La Chaux-de-Fonds.

La Croix Rouge neuchâteloise a également reçu le mandat du Canton de coordonner ce qu'on appelle désormais le 3^{ème} accueil (dans les familles), les prestations du SMIG étant dévolues au 1^{er} (hébergement collectif) et au 2^{ème} accueil (placement individuel ou familial en appartement).

Engagement de la Ville

Les dispositions du droit fédéral soulignent l'importance du rôle des communes et des villes en matière d'intégration et de prévention des discriminations. Les compétences dont elles disposent dans les domaines de proximité (notamment accueil à la population, scolarité obligatoire, accueil extrafamilial, culture et sport) ou encore les liens avec le tissu associatif constituent des leviers d'actions déterminants dans la mise en œuvre d'une politique d'intégration.

L'arrivée importante d'Ukrainien-ne-s a confirmé la tradition d'ouverture et d'accueil de la Métropole horlogère tout en faisant émerger de nouveaux enjeux en matière d'inclusion et de prévention des discriminations.

Véritables portes d'entrée pour les personnes nouvellement arrivées, les communes ont un rôle stratégique pour s'assurer d'une coexistence harmonieuse entre la population installée de longue date et les personnes venues plus récemment (primo-arrivant-e-s). La Ville représente l'interlocuteur privilégié pour que ses habitant-e-s puissent trouver leur place dans la société. L'administration publique doit par ailleurs, à chaque étape et moment d'interaction, veiller à tenir compte de la diversité de la population, la refléter autant que possible et proposer un accueil bienveillant.

Aussi, très rapidement, consciente des défis d'une arrivée massive en matière de coordination, la Ville de La Chaux-de-Fonds a décidé d'assurer un suivi professionnel, complémentaire à l'action de la société civile.

C'est dans ce sens qu'un comité de pilotage a dès le mois de mars 2022 été créé. Son mandat consiste en une vue d'ensemble de l'action des services concernés et une prise de décisions concertées. La coordination du COPIL est assurée par le service de l'intégration et de la cohésion sociale. Présidé par le Conseiller communal en charge notamment de l'intégration et de l'instruction publique, il est constitué en outre du Conseiller communal en

charge des bâtiments et du logement et de la communication, ainsi que des chef-fe- des principaux service concernés :

- Ecole (EOCF)
- Contrôle des habitant-e-s (CdH)
- Service des bâtiments et du logement (SBL)
- Intégration et cohésion sociale (INT)
- Communication (SCOM)

Au besoin, les services des affaires culturelles, de la jeunesse et des sports ou encore de la santé rejoignent le groupe ou sont sollicités en bilatérale.

La question ukrainienne est par ailleurs thématisée par le Conseil communal lors de ses séances hebdomadaires et ce depuis plus d'une année. Outre les aspects statistiques, les échanges permettent de faire un point sur l'action des différents services. Vous trouverez ci-après le résumé des projets mis en place par ces derniers depuis une année.

Intégration et cohésion sociale

Le service de l'intégration et de la cohésion sociale assure la coordination interne et externe. Il constitue l'interlocuteur privilégié tant des associations et institutions engagées dans la solidarité avec l'Ukraine que des services partenaires à l'échelle communale et cantonale.

Outre la veille sur la gestion de l'Ukraine par le [Secrétariat d'État aux migrations](#) (SEM)² et [l'OSAR](#) (Organisation suisse d'aide aux réfugié-e-s)³, le service assure le suivi avec les services cantonaux et les autres villes qui œuvrent à l'accueil et à la coordination des mesures en faveur des Ukrainien-ne-s :

- Les échanges avec le service de la cohésion multiculturelle (COSM) ont notamment permis de thématiser la question de l'intégration sociale, des dispositifs de cours de langue ainsi que les besoins en garde d'enfants.

² <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/sem/aktuell/ukraine-krieg.html>.

³ <https://www.osar.ch/>.

- Des liens réguliers avec la direction du SMIG et ses différents offices (OSAP, OSAS et OIFA) ont permis d'affiner, lorsqu'elles se présentaient, les questions en lien avec la prise en charge des frais et autres activités, les questions de logement, les activités proposées ou encore les questions d'emploi.
- Le SFPO est également sollicité sur le dispositif post-obligatoire afin d'assurer au mieux l'information et l'orientation, tant sur notre Site Internet que dans les services porte d'entrée.

L'intégration est également le répondant de l'OCRg pour la question Ukraine pour les demandes de l'EMCC et entre dans ce sens en contact avec les communes des Montagnes.

Il est également l'interlocuteur privilégié des principales plateformes cantonales qui ont toutes dédié un volet *Ukraine* à leur action, en particulier la [plateforme asile](#)⁴. Les liens sont également hebdomadaires avec la "plateforme précarité" à qui l'État de Neuchâtel a confié le mandat de coordonner et diffuser les actions citoyennes en faveur de la population ukrainienne dans le canton. Le site Internet [ensemble-ne.ch](#) contient des [pages dédiées](#) traduites en ukrainien et en russe⁵. Elles recensent les prestations et les informations utiles à destination des réfugié-e-s ukrainien-ne-s et des familles d'accueil. Le contenu est régulièrement augmenté.

Une coordination hebdomadaire entre l'Intégration, le SMIG, le COSM, la Ville de Neuchâtel et la "plateforme précarité" permet de thématiser les tendances ainsi que de passer en revue les besoins et la complémentarité des dispositifs cantonaux et communaux.

Sous l'impulsion du service de l'intégration et de la cohésion sociale et du Contrôle des habitant-e-s, un courrier de bienvenue, lui aussi traduit en russe et en ukrainien, est désormais adressé à celles et ceux qui s'installent dans notre Ville, afin de les orienter et de les informer sur notamment sur les principaux événements rassembleurs en Ville. Dévolu aux Ukrainien-ne-s, il

⁴ <https://asile-ne.ch/category/ukraine/>.

⁵ <https://www.ensemble-ne.ch/fr/ukraine>.

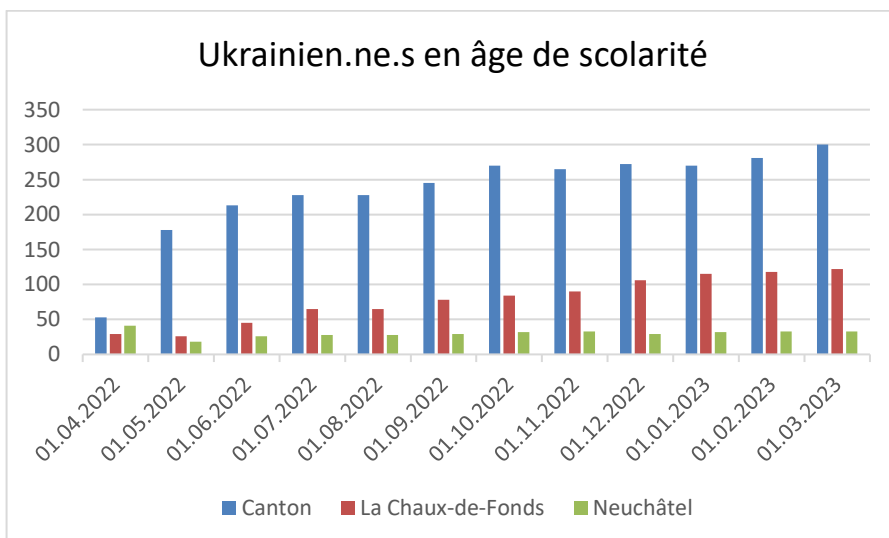
sera prochainement étendu à l'ensemble des personnes nouvellement arrivées.

Parallèlement, le service a déposé un juin dernier un projet pilote, qui vise en particulier les permis S, et qui doit permettre de favoriser l'accueil grâce à un système de permanence répondant aux questions et besoins du public-cible, dans une volonté de pragmatisme et de proximité. L'objectif est de développer les outils et les prestations utiles pour favoriser la participation (offre associative, culturelle et sportive), améliorer l'accès aux prestations, optimiser l'information, renforcer le sentiment d'appartenance et développer la compréhension du lieu de vie (au niveau local).

Scolarité obligatoire

L'EOCF accueillait au 1^{er} mars 2023, 107 élèves inscrit-e-s (122 en âge de scolarité), qui s'ajoutent aux 62 élèves migrant-e-s d'autres origines arrivé-e-s depuis moins d'un an.

Ce nombre a progressivement augmenté depuis mars 2022, comme le démontrent les statistiques ci-dessous (source : SMIG) :



L'école, dont l'expérience est éprouvée en matière d'accueil des élèves primo-migrant-e-s, a renforcé le dispositif déjà existant, avec un financement

complémentaire pour certaines prestations, notamment pour le SSE et le soutien administratif, au moment des arrivées massives au printemps dernier.

Le dispositif repose sur les éléments suivants :

- Accueil des élèves dans les classes ordinaires (ou des classes d'accueil dans de rares cas présentant des besoins particuliers). Aucune classe spécifique ou supplémentaire n'a été ouverte afin de favoriser l'immersion des élèves.
- Soutien langagier à raison de 4h/semaine.
- Soutien par des assistant-e-s socio-éducatifs et/ou pédagogiques selon les besoins et situation.
- Accès à des Espaces ressources qui permettent, en parallèle aux classes ordinaires, d'atteindre des objectifs pédagogiques et de socialisation, ainsi que des mesures favorisant l'intégration de ces élèves dans la région.
- Soutien administratif pour les parents.
- Traduction de la brochure d'information de l'EOCF en ukrainien (comme cela avait déjà été fait dans d'autres langues).
- Coaching pour les enseignant-e-s devant accueillir des primo-arrivant-e-s (visites d'observation et entretiens notamment).

L'actuelle crise migratoire complexifie par ailleurs la situation avec un nombre actuellement jamais égalé de primo-arrivant-e-s faisant de l'enseignement un véritable défi.

Il est à relever que la répartition peu équilibrée sur le territoire cantonal se reproduit à l'échelle de la ville : près de la moitié des familles venant d'Ukraine étant domiciliée dans les quartiers ouest. La proportion des élèves ukrainien-ne-s à l'EOCF est la suivante⁶ :

- Secteur Nord: 1.63%
- Secteur Ouest: 3.64%

⁶ Voir chiffres détaillés, annexe 1.

- Secteur Sud: 2.06%

Afin d'utiliser au mieux les ressources à disposition, la direction a regroupé les heures de soutien langagier auxquelles elle avait droit (selon les critères ordinaires du Canton), soit 9.7 postes d'enseignant-e-s. Ainsi, un montant estimé de CHF 873'000.-, dont 55% à charge de la Ville (CHF 480'000.-) est dévolu aux élèves ukrainien-ne-s, pour l'année scolaire 2022-2023. S'ajoutent les frais de traduction et de matériel, de suivi administratif, d'accompagnement socio-éducatif et de direction, complètement à la charge des communes.

Dès les inscriptions à l'école, un suivi administratif est indispensable afin d'offrir à ces élèves, notamment au cycle 3, un horaire personnalisé et régulièrement mis à jour (entre classes régulières, ateliers de français, espace ressources, enseignement ukrainien en ligne, etc.). Des périodes d'enseignement et d'appui sont également nécessaires afin d'accueillir au mieux les élèves venant d'Ukraine, comme des autres régions du monde, sans mettre en difficulté les apprentissages des classes les accueillant et le travail du personnel enseignant.

L'école s'adapte à cette arrivée importante d'élèves allophones, et tient à ce que l'accueil des élèves en provenance d'Ukraine soit perçu comme une opportunité pour améliorer l'intégration de tous les élèves venant d'autres pays et d'autres cultures.

Accueil à la population

Au moment de l'afflux massif des premières semaines, un dispositif d'accueil a été mis en place au Contrôle des habitant-e-s (CdH). Le service a rapidement traduit un formulaire récoltant les données de base permettant l'enregistrement. Ce dernier a ensuite été repris dans d'autres communes du canton.

Une traductrice, elle aussi arrivée des suites de la guerre en Ukraine, a assuré la traduction et fourni des explications pour les Ukrainien-ne-s venu-e-s s'inscrire au CdH, évitant ainsi au dispositif de s'engorger. Grâce à l'expérience et à l'accueil de qualité assuré au guichet, le dispositif n'est plus actif aujourd'hui, mais pourrait être réactivé au besoin.

Le CdH travaille en outre de manière renforcée avec les partenaires classiques (gérances, citoyens-hébergeurs) et l'OSAS pour déterminer clairement où les Ukrainien-ne-s sont logé-es. Certain-e-s sont déjà reparti-e-s et il est actuellement difficile d'obtenir des informations quant à leur situation précise (en cours de développement).

L'école a consolidé son dispositif d'accueil et d'information aux enfants ainsi qu'à leurs parents, tandis que le service de la santé, notamment par son centre d'orthophonie et son centre de santé scolaire, accueille également les enfants ukrainien-ne-s: un temps d'écoute et d'échange est consacré durant les entretiens usuels.

Jeunesse

Indépendamment de l'accueil et de la prise en charge des jeunes dans le cadre scolaire, l'école joue un rôle important au niveau social. Elle propose, dans le cadre des Espaces ressources, des sorties pour permettre aux élèves ukrainien-ne-s de se familiariser avec leur lieu de vie (notamment les musées).

Parallèlement, l'offre existante à La Chaux-de-Fonds en matière d'activités et de loisirs pour les jeunes de manière générale a été valorisée auprès du public-cible, notamment à travers la page spécifique [Ukraine](#)⁷.

Grâce au Fonds scolaire, en collaboration avec le service socio-éducatif, la carte vacances a été offerte à tous les enfants ukrainien-ne-s dès 12 ans durant l'été 2022, ainsi qu'aux élèves migrant-e-s et suisses ne pouvant pas partir en vacances.

L'information via les réseaux n'étant pas toujours suffisante, une rencontre est prévue au printemps avec les jeunes ukrainien-ne-s afin de leur proposer des activités leur permettant de créer du lien avec les autres enfants de leur âge. A futur, ce dispositif sera élargi à l'ensemble des primo-arrivant-e-s.

L'aspect de la garde d'enfants a par ailleurs été traité en collaboration entre les services communaux de l'intégration et de la jeunesse et le service cantonal de la cohésion multiculturelle. Ce dernier gère en effet le dispositif

⁷ <https://www.chaux-de-fonds.ch/prestations-sociales/integration-cohesion-sociale/ukraine-informations>.

de compétences de base pour les adultes ukrainien·ne·s et des solutions de garde d'enfants manquaient pendant les cours. Les échanges ont permis de trouver une solution à la Trottinette où, depuis le mois de mars, les enfants peuvent y être accueilli·e·s sans empiéter sur les autres activités de l'association.

Logement

Le Service des bâtiments et du logement (SBL) a mis à disposition de la plateforme *asile-ne.ch* des locaux de stockage et de distribution à Hôtel-de-Ville 1. La gratuité de la Maison du Peuple avait également été proposée, sans qu'il y ait eu de demandes jusqu'à ce jour.

Concernant les appartements de la Ville, celle-ci a rapidement informé l'OSAS de la disponibilité de plusieurs appartements. Les baux ont été réduits pour atteindre les prix proposés, plus bas que les normes du SCAS. L'OSAS se charge ensuite de meubler ces appartements. Si les personnes deviennent indépendantes financièrement et reprennent le bail à leur nom, le montant du loyer pourra être revu.

Il convient également de relever que la stratégie cantonale en matière de logement et hébergement n'est pas claire. L'OSAS loge la majorité des Ukrainien·ne·s dans les mêmes immeubles, empêchant une répartition équilibrée dans les différents secteurs de la Ville, comme le révèlent les chiffres évoqués plus haut.

Communication

Une [page Internet spécifique à l'Ukraine](#) a été créée pour rendre visibles certains aspects particuliers aux Ukrainien·ne·s à La Chaux-de-Fonds⁸. Elle s'inscrit dans le site plus global de [l'intégration](#) qui propose de nombreuses informations aux personnes migrantes (nouvellement arrivées ou non)⁹.

Cette page a été rédigée en français facile à lire et à comprendre et est traduisible, comme l'ensemble du site de la Ville, dans toutes les langues.

⁸<https://www.chaux-de-fonds.ch/prestations-sociales/integration-cohesion-sociale/ukraine-informations>.

⁹ <https://www.chaux-de-fonds.ch/prestations-sociales/integration-cohesion-sociale>.

Le Tourbillon a relaté différents éléments en lien avec l'Ukraine, notamment le [dispositif d'accueil et de traduction au Contrôle des habitant.e.s](#)¹⁰, tandis que différents articles dans les médias locaux ont fait état de la mobilisation civile et de l'engagement des collectivités publiques¹¹.

Une [conférence de presse](#) s'est tenue à la demande de la "plateforme asile" afin de redynamiser les dons. Elle s'est tenue en présence de son comité, du président du Conseil communal ainsi que de la déléguée à l'intégration.

Sport et Culture

La culture et le sport sont deux importants vecteurs d'intégration. Aussi, le comité de pilotage a voulu s'assurer de l'accessibilité aux infrastructures culturelles et sportives.

Rapidement, un partenariat s'est mis en place avec la CarteCulture de Caritas afin de faciliter l'envoi aux bénéficiaires. Disponible pour toutes les personnes au bénéfice de l'aide sociale, elle offre des réductions dans de nombreux endroits clés de la Ville (piscine, patinoire, musées, TPR, Société de musique, etc.)¹². Cette dernière a ainsi été envoyée aux bénéficiaires accompagnées d'un courrier de bienvenue, traduit en russe et en ukrainien.

Parallèlement à l'envoi, de nouveaux partenariats ont été créés entre des institutions de la Ville et Caritas, notamment avec les Murs du Sons, la Société de musique et Muzoo.

Les ressources en ukrainien, notamment disponibles à la Bibliothèque de la Ville, ont rapidement été mises en évidence (médias, méthodes d'apprentissage ou encore ouvrages).

Conséquences financières

Le 3 mai, le Grand Conseil a accepté un [rapport du CE concernant les réfugiés ukrainiens](#), soit:

¹⁰https://www.chaux-de-fonds.ch/galerie-multimedia/Le-Tourbillon_Journal-Ville/Documents/tourbillon_08_20220428_web.pdf

¹¹ Consulter l'ensemble des références sur la page *Ukraine* du site de la Ville. <https://www.chaux-de-fonds.ch/prestations-sociales/integration-cohesion-sociale/ukraine-informations>.

¹² Liste complète: <https://www.carteculture.ch/canton-de-neuchatel/offres/trouver-une-offre/>.

- Un crédit supplémentaire de 6'412'450 francs dans le cadre de la crise ukrainienne (3 premiers mois de la crise).
- Un deuxième crédit supplémentaire de 39'133'250 francs dans le cadre de la crise ukrainienne (juin à décembre 2022).

A ce stade, l'ensemble de la charge de travail supplémentaire est absorbée par le personnel en poste dans les secteurs concernés, à l'exception du projet-pilote de la Confédération (programme R), du dispositif de traduction au Contrôle des habitant-e-s et du complément temporaire pour le SSE et la permanence administrative à l'école.

Deux courriers ont été adressés au Conseil d'Etat, respectivement en juin et en décembre 2022, afin de favoriser une répartition équitable des personnes et des coûts entre les communes et de veiller aux équilibres et à la cohésion sociale au sein du canton.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat estime que le système péréquatif compense "*l'intégralité des écarts*" entre communes et uniformise l'ensemble de la charge, notamment au niveau scolaire. Cependant, compte tenu du fait de l'intégration des élèves ukrainien-ne-s aux classes régulières, les coûts pris en compte par le système péréquatif - basés sur les salaires des enseignant-e-s - sont moindres et ne tiennent pas compte du nombre d'élèves par classe, alors même que La Chaux-de-Fonds accueille 48 % de l'ensemble des élèves ukrainien-ne-s en appartement au 1^{er} mars 2023.

Par ailleurs, si une partie du dispositif d'accueil scolaire est pondéré par la péréquation, il est à relever que des charges importantes reposent sur les services. La coordination, l'accueil, la promotion et la mise en œuvre de (nouvelles) mesures, la communication et, plus particulièrement au niveau de l'école, le travail d'encadrement (administration, direction, service socio-éducatif, logistique, matériel pédagogique spécifique) sont entièrement à charges des communes (estimé à CHF 3'354.- par élève pour l'EOCF) et se révèlent non négligeables pour notre ville.

Si le budget a été respecté par les services concernés avec un important engagement et une surcharge dans certains secteurs, en ce qui concerne l'exercice 2023, des charges importantes sont à prévoir au niveau de l'école. En effet, si les élèves ukrainien-e-s ont été intégré-e-s dans des classes régulières cette année scolaire, faisant augmenter l'effectif moyen des

classes, il faudra tenir compte de ces élèves dans l'organisation des classes 2023-2024. Les classes que l'EOCF ouvrira en raison de la présence de ces 107 élèves ukrainien-ne-s représentent env. 2 classes du cycle 1, 1 classe du cycle 2 et 2 classes du cycle 3 pour conserver l'effectif moyen répondant au subventionnement du Canton. Ces 5 classes ont un coût de CHF 468'200.- à la charge de la Ville (déduction faite de la subvention cantonale).

Par ailleurs, des financements importants de la Confédération, dans le cadre du projet Citoyenneté@cdf, vont permettre de renforcer les prestations d'accueil et d'intégration sociale en faveur des Ukrainien-ne-s. Des discussions sont également en cours entre le service de l'intégration et le COSM pour obtenir des fonds du canton pour soutenir des prestations déjà existantes en Ville en faveur de des migrant-e-s. Ces financements pourraient par exemple venir renforcer le dispositif et les prestations d'accueil ou les activités du service de la jeunesse ou de tout autre partenaire communal.

Outre les personnes amenées à rester, les coûts dépendront de multiples facteurs – notamment des nouvelles arrivées – et sont pour l'instant difficilement estimables.

Perspectives

Un tel afflux de personnes à protéger dans un laps de temps aussi court est sans précédent en Suisse. L'expérience des mois précédents a montré l'efficacité du dispositif, mais également toute la nécessité d'un filet socio-éducatif serré en raison des chocs de la guerre et du déracinement, de la perte de repères, des conflits de loyautés ou encore des situations familiales et de santé compliquées.

L'année écoulée a également confirmé l'engagement de notre Ville en faveur de la diversité, de l'accueil, du vivre ensemble et de la pleine participation de toutes et tous. Les efforts vont se poursuivre dans la mesure où la Confédération a décidé de prolonger la validité des permis S, renforçant la conviction d'une stratégie d'inclusion à long terme des Ukrainien-ne-s dans notre Ville et d'une coordination accrue avec les différents partenaires.

L'impact sur le budget de la Ville – partiellement compensé par les différents mécanismes de répartitions – demeure important. Ces perspectives à

moyen, voire long terme, nous incitent à renforcer la coordination entre les services et les différentes administrations (notamment cantonale et communales), afin de veiller aux équilibres, tant financiers que sociaux.

Forte de son engagement professionnel et de sa tradition d'ouverture, tous deux confirmés avec la crise ukrainienne, il va sans dire que notre Ville continue d'œuvrer pour les Ukrainien-ne-s comme pour tout-e-s les migrant-e-s afin de favoriser leur intégration et le vivre ensemble.

Enfin, la crise ukrainienne, tel un laboratoire de l'inclusion, nous rappelle à quel point les défis de la cohésion sociale sont constants et qu'une politique en matière d'intégration proactive et en adéquation avec les réalités migratoires, économiques, sociales et culturelles, est nécessaire. Inclusion, solidarité, compréhension, élan, coordination, agilité, mais également exclusion, discrimination, iniquités sont autant de termes qui marquent actuellement le processus d'accueil des personnes en provenance de l'Ukraine. Ces termes doivent nous guider dans la politique d'intégration de la Ville et des situations en lien avec les facteurs migratoires.

Ce rapport a été présenté au COPIL Ukraine lors de sa séance du 16 février 2023 qui l'a accepté à l'unanimité.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de ce rapport d'information.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	La chancelière a. i.
Patrick Herrmann	Sarah Steinweg Clark

Annexes :

Annexe 1 : Nombre et pourcentage d'élèves ukrainien-ne-s – Chiffres au 01.03.2023